



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 194-2026

modifiant le règlement 194-2018 relatif aux chiens et aux chats

Règlement # 258-2026-01

modifiant le règlement 258 relatif à la circulation et au stationnement

Règlement # 267-2026

modifiant le règlement 267 relatif aux conditions de travail du Service de sécurité incendie et du Service des premiers répondants

Règlement # 276-2026

modifiant le règlement 276 concernant la sécurité et la prévention des incendies

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 2 juin 2026 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 194-2026 est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.
3. Le but visé par le règlement numéro 258-2026-01 est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.
4. Le but visé par le règlement numéro 267-2026 est de modifier le nombre de jours de congés fériés payés des pompiers afin d'assurer la concordance avec les autres employés municipaux.
5. Le but visé par le règlement numéro 276-2026 est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.
6. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
7. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 4 juin 2026

Sébastien Demers
Greffier